

**Attention ! Une mitsva vous est proposée et expliquée chaque semaine**



## **MOUSSAR**

Beth Hamidrach TORAT HESSED VEDAVID de Saint Brice  
📧 [www.hessedvedavid.com](http://www.hessedvedavid.com)

בס"ד

### **MITSVA N° 2 : OBLIGATION DE PROCEDER A LA CIRCONCISION**

La Torah, dans Béréchit : 17-12, dit : « Vous circoncirez tout mâle à l'âge de 7 jours ». Ainsi, la Torah nous donne l'ordre de circoncire tout garçon à l'âge de 8 jours. La circoncision doit se passer le jour, comme il est dit : « Le **jour** du huitième jour ». Tout homme qui meurt sans avoir accompli la Mitsva de la circoncision, est puni de la peine de « caret », c'est-à-dire de retranchement de l'âme. Le but de la circoncision est de créer une alliance entre le peuple juif et Hakadoch Baroukh Hou, et de séparer le peuple juif des autres nations. Les Pirké Dérabbi Eliezer disent que le sang de la circoncision est comparable à une offrande que l'on fait à Hakadoch Baroukh Hou. Rabbénou Bé'hayé ajoute que c'est comme si la personne s'offrait elle-même à Hachem en sacrifice. Le Rambam dit que la raison de cette Mitsva est d'affaiblir les passions et les envies chez l'homme. Cependant, le Rambam réfute cette explication et dit qu'il n'y a pas de raison intelligible, c'est juste un décret divin que l'on doit respecter. En effet, ajoute-t-il, même pour un nouveau-né qui est né circoncis, il faut lui faire couler une goutte de sang. Le Midrash Yalkout Chimoni rapporte que l'on a demandé à Rabbi Akiva pourquoi Hakadoch Baroukh Hou ne nous a pas fait naître circoncis s'Il veut que nous soyons circoncis.

**Attention ! Une mitsva vous est proposée et expliquée chaque semaine**



## MOUSSAR

Beth Hamidrach TORAT HESSED VEDAVID de Saint Brice

 [www.hessedvedavid.com](http://www.hessedvedavid.com)



בס"ד

Il répondit que cette Mitsva a été donnée pour nous purifier, cela signifie qu'en accomplissant cette Mitsva, on ajoute de la sainteté et on purifie son corps et son âme. La Mitsva de la circoncision se fait même le Chabbat. Le Ritva explique pourquoi la circoncision a préséance sur le Chabbat. La Guémara Sanhédrin dit qu'un non-juif qui fait Chabbat est condamné à mort. Or la Mitsva qui marque une différence fondamentale entre le peuple juif et les non-juifs est la Mitsva de la circoncision. Sans cette Mitsva, les juifs n'auraient pas pu faire le Chabbat, car un non-juif n'a pas le droit de faire le Chabbat. La Mitsva de la circoncision est donc celle qui permet à un juif de respecter le Chabbat. C'est pourquoi la circoncision a préséance sur le Chabbat. La personne qui s'assoit sur la chaise et qui tient le bébé au moment de la circoncision s'appelle le « Sandak ». Nos Sages disent qu'une personne qui assure cette fonction, est comparable au Cohen Gadol qui offrait les encens. On a l'habitude de préparer une chaise pour le Sandak qu'on appelle « Kissé chel Eliahou », « la chaise d'Eliahou ». Les Pirké Dérabbi Eliezer expliquent qu'Eliahou Hanavi a été zélé pour cette Mitsva, et pour cette raison, Hakadoch Baroukh Hou lui a dit que désormais, il assisterait à toutes les circoncisions. Le Bné Issakhar dit qu'afin qu'Eliahou Hanavi puisse assister à toutes les circoncisions, on pardonne les fautes des gens qui assistent à la circoncision, car s'il y a des fauteurs, Eliahou Hanavi ne veut pas venir.

**Attention ! Une mitsva vous est proposée et expliquée chaque semaine**



## MOUSSAR

Beth Hamidrach TORAT HESSED VEDAVID de Saint Brice

 [www.hessedvedavid.com](http://www.hessedvedavid.com)



בס"ד

Lors de la circoncision, on donne un prénom à l'enfant. Le Ari Hakadoch explique que ce nom n'est pas donné par hasard, comme les parents en ont envie, mais le nom nous est soufflé par Hakadoch Baroukh Hou, en fonction des actions de cet homme. Nos Sages enseignent qu'il est bien de faire une Téfilah au moment où l'on coupe le bébé et qu'il pleure. En effet, ses pleurs montent directement devant Hakadoch Baroukh Hou et en priant à ce moment précis, la Téfilah monte avec les larmes du bébé devant Hachem. Rav Auerbach dit qu'à l'époque du Machia'h, il n'y aura plus de maladie et il ne sera plus nécessaire de réciter la prière pour la guérison dans la Amidah « Réfaénou ... », sauf pour l'enfant à qui l'on a fait la circoncision. C'est pourquoi la Guémara dit que la bénédiction de « Réfaénou » est en huitième position dans la Amidah, et ceci est en relation avec la circoncision qui a lieu le huitième jour et également avec le huitième jour, symbole du monde futur.